

DIANA PINTO

## *Immigration*

### *L'ambiguïté de la référence américaine*

Il y a cent ans, l'idée ne serait venue à personne d'ériger la Statue de la Liberté sur le sol français. Les fameuses phrases de la poésie de Emma Lazarus, gravées sur le socle de la statue : « Donnez-moi vos pauvres, vos opprimés... », ne pouvaient s'appliquer qu'à l'Amérique qui se définissait dans son essence même comme une terre d'immigrés. La France par contre, toute incarnée dans son Etat-nation au passé glorieux et séculaire, assimilait ses nombreux immigrés de manière silencieuse, comme un phénomène périphérique et secondaire par rapport à sa véritable identité historique et culturelle, identité que la III<sup>e</sup> République, contemporaine de l'inauguration de la Statue, devait précisément codifier et transmettre par le biais de son système d'éducation.

En effet, il ne pouvait pas y avoir de contraste plus total entre le modèle américain et le modèle français d'intégration nationale, tel qu'ils se sont précisés dans ce dernier siècle. D'un côté une société composée de multiples groupes ethniques, revendiquant une identité « à trait d'union » et le droit à une symbiose multiculturelle qui faisait de l'immigration un des socles de son identité. De l'autre, une société moulée dans un Etat millénaire, pourvu depuis la Révolution française d'une mission universelle basée sur la notion centrale du citoyen. Assimilation par groupe ethnique et mobilité individuelle dans la société américaine ; assimilation par intégration uniquement individuelle et culturelle dans la société française au nom de valeurs politiques et universelles. Cette différence quasiment philosophique a fait que l'immigrant a toujours été un sujet historique (et surtout politique) aux Etats-Unis où chaque nouvelle vague était perçue

comme portant sa contribution spécifique à la création d'une culture sociale proprement américaine. En France par contre, l'immigrant était un sujet historique inexistant, censé disparaître dans une identité française (et universelle) au noyau dur qui ne devait pas se métamorphoser par son passage.

Qu'en est-il aujourd'hui de cette distinction fondamentale entre le modèle français et le modèle américain d'immigration ? Peut-on parler d'un glissement français vers le modèle américain à propos de la centralité actuelle du débat sur l'immigration ? Les « Beurs », par leur existence culturelle et médiatique, fournissent-ils la meilleure preuve de cette « américanisation » en incarnant la naissance potentielle d'un groupe spécifique à l'intérieur de la société française, ou vont-ils illustrer par contre le meilleur accomplissement d'une intégration « à la française » comme l'a souhaité tout dernièrement la Commission de la Nationalité ? Les différentes références positives ou négatives, implicites ou explicites, à l'Amérique dans le débat français sur l'immigration permettent de mieux saisir le degré effectif du consensus identitaire français, et les flous souvent contradictoires de sa lente transformation. L'Amérique a joué et continue de jouer un double rôle dans les débats français sur l'immigration : celui de repoussoir explicite quand il s'agit d'analyser la sphère étatique et le rapport entre l'État et le citoyen ; celui d'attraction implicite au niveau d'un certain vécu social et des espaces d'initiatives libertaires.

Avant d'examiner plus en détail la référence américaine, une constatation de base s'impose. La question de l'immigration a atteint désormais le cœur des débats politiques et culturels français, devenant un des éléments centraux d'une réflexion identitaire. La Statue de la Liberté, symbole même de l'identité américaine, est devenue, grâce aussi à son récent centenaire en 1986, une référence permanente du paysage symbolique français, au point que même des livres sur la politique de défense française la placent sur leur couverture (survolée il est vrai par la patrouille de France). Au-delà du graphisme, c'est le symbolique qui frappe. Depuis 1985, surtout à propos du sujet crucial de l'immigration, la France donne l'impression de réintégrer dans ses débats nationaux les implications implicites de la Statue en assumant, pour la première fois dans son histoire, une identité *explicite* de terre d'immigration<sup>1</sup>.

Ceci constitue une révolution copernicienne de l'identité française.

1. Le numéro spécial de la revue *Esprit* de juin 1985 *Français/Immigrés* sur l'immigration incarnait bien cette nouvelle vague, aussi bien que des dossiers spéciaux dans les hebdomadaires tel *L'Événement du jeudi* avec des articles sur Comment faire du Français avec du Beur, 19-25 juin 1985.

Que l'arrivée, le séjour, l'intégration et l'assimilation des immigrants et de leurs enfants nés en France soient devenus un thème central des débats politiques, sociaux, et culturels de la France démontre à quel point ce pays est en train de modifier les axes mêmes de sa mémoire collective et de son devenir. La France éternelle au noyau identitaire dur, symbolisé par la construction de son État, de ses gloires militaires et culturelles et de sa grandeur mondiale, où rois et révolutionnaires se mêlaient pour offrir un projet volontariste et universel de la Nation, est en train de s'émousser. Elle s'ouvre à une nouvelle représentation d'elle-même comme terre de fusion et d'immigration où Normands, Bourguignons, Provençaux, Basques, Bretons et Wallons, suivis par des vagues d'Italiens, de Polonais, d'Espagnols et d'Européens de l'Est (le plus souvent juifs) se sont entremêlés dans la construction d'une grande nation, rendue grande précisément par sa propre définition comme un projet assimilationniste. Ce qui avait été un simple moyen technique de sa grandeur historique (l'importation de bras) est en train de devenir l'essence de son identité. Cette nouvelle lecture, acceptée désormais par les Jacobins (de droite et de gauche) aussi bien que par les pluralistes, a été intronisée par le rapport de la Commission de la Nationalité, dont les conclusions sont partagées par des personnalités aussi politiquement différentes que Pierre Chaunu et Alain Touraine.

Dans l'espace de moins de cinq ans, les immigrants de l'histoire française sont ainsi devenus acteurs principaux de la pièce française après avoir été pendant des siècles uniquement chair à canon, bras agricoles, industriels et miniers comblant le déficit historique de main-d'œuvre lié à la baisse des taux de naissance et aux guerres. Les masses immigrées silencieuses, vouées à une assimilation souvent pénible, au poids historique et symbolique quasiment inexistant dans les innombrables « Histoires de France », se voient maintenant (le plus souvent rétroactivement) pourvues d'un rôle charnière dans l'identité française. La vérité sociologique l'a emporté sur la réalité historique, dans une prise d'identité qui paraît être franchement « américanisante ».

Il n'est pas certain que cette révolution copernicienne (toujours en cours) se soit déjà fait sentir dans les débats français. On pourrait même croire que les discours sur l'immigration essaient d'en dissimuler la portée en soulignant précisément à quel point l'État-nation et l'État de Droit sont capables d'assimiler un phénomène d'immigration qui demeure toutefois nouveau, ne serait-ce que par la centralité médiatique qu'il occupe dans la vie française.

En effet dans le débat politique sur l'immigration, les références

négatives à l'égard de l'Amérique ont nettement dominé. L'Amérique est le plus souvent présentée sous le profil de ses groupes ethniques éclatés et le plus souvent rivaux, ses ghettos sans issue, et sa vie politique prisonnière des lobbies. Cette Amérique « multiculturelle » a servi le plus souvent comme un repoussoir pour une vision exaltée de l'intégration individuelle « à la française » dans un Etat de droit basé sur l'égalité absolue de ses citoyens. Cette vision « anti-américaine » paraît être partagée à droite comme à gauche. Les velléités pluriculturalistes qu'une certaine gauche alternative (souvent issue des combats régionalistes) affichait dans les années 70 et au tout début du septennat socialiste se sont apparemment dissipées pour laisser la place à une exigence d'assimilation, thème que la société française dans son ensemble est plus prête à accueillir. C'est ainsi que l'on a beaucoup souligné le changement de cap de SOS-Racisme à partir de l'année dernière — changement qui paraissait écarter toute référence pluriculturelle et toute revendication sectorielle pour assumer un discours national et assimilationniste.

Il est intéressant de constater que dans les débats autour du code de la nationalité et dans les réflexions de la Commission, le cas américain a servi comme un double repoussoir pour combattre les thèses des deux extrêmes : ceux qui voulaient que la naturalisation soit une cérémonie solennelle et restrictive et ceux qui voulaient que la nationalité s'obtienne automatiquement par le simple fait d'être né en France, sans qualifications de résidence. La commission a refusé le *jus soli* intégral à l'américaine, préférant adhérer à la notion du choix individuel et volontariste, basé sur le droit plutôt que sur le privilège, à partir de l'âge de seize ans. Elle a aussi refusé le rite du serment, jugé trop « anglo-saxon » et injuste dans la mesure où les Français de naissance ne devaient pas s'y soumettre, mais surtout perçu comme étant historiquement douloureux à cause de l'exemple de Vichy<sup>2</sup>.

Le modèle d'acquisition de nationalité à l'américaine avec son mélange d'automatisme pragmatique pour ceux qui étaient nés aux Etats-Unis et de naturalisation formelle pour les autres, fut ainsi jugé inapplicable<sup>3</sup>. La France paraissait donc totalement non concernée par l'exemple américain, d'autant plus qu'elle récusait formellement toute approche multiculturelle ou ethnique d'appartenance à la

2. Voir *Etre Français aujourd'hui et demain*, vol. 2, p. 97 et l'audition de J.-D. Bredin, vol. 1, p. 527.

3. Mais non sans une contestation historique et culturelle de poids, même si marginalisée, voir Serge Klarsfeld, Ce ne sont que des stagiaires de la nationalité française, *Le Monde*, 27 octobre 1987.

Nation. Ceux qui voulaient changer le rapport entre citoyenneté et nationalité se tournaient ainsi plus volontiers vers les exemples des pays scandinaves<sup>4</sup>.

Mais on peut se demander si ces déclarations à l'égard d'une Amérique « anti-modèle » n'ont pas eu surtout une fonction incantatoire, fournissant ainsi la meilleure preuve que la France pouvait transformer sa propre identité tout en restant fidèle à ses traditions volontaristes, voire jacobines et surtout nationales. Il se peut que l'influence américaine ait joué un rôle primordial de manière latente et implicite. C'est au niveau de la société et de l'imagerie sociale, du rêve et de la convivialité que cette référence a opéré une conversion si écrasante qu'elle n'est presque plus reconnaissable. On se trouve ainsi devant un clivage conceptuel. L'Etat français semble vouloir s'adapter à un discours d'intégration et d'ouverture vers les immigrés dans ses propres termes volontaristes et formels. La société par contre évolue dans un contexte beaucoup plus flou et pluraliste, implicitement imbue d'un modèle d'intégration et de « laisser-faire » culturel beaucoup plus proche de l'expérience américaine. Il se peut même que derrière les proclamations d'intégration assimilationnistes « à la française » se cachent en réalité des comportements et des désirs de vie qui se rapprochent bien plus de ceux de l'Amérique. Dans ce cas, le volontarisme républicain affiché pourrait servir à terme à la création d'une poussée du social éclaté dans le politique, ce qui résulterait *éventuellement* dans un Etat bien plus pluraliste où les credos jacobinistes se trouveraient diminués.

Plusieurs tendances potentiellement pluralistes, voire même américanisantes confirmeraient une telle hypothèse.

Au sein même des réflexions de la Commission sur la Nationalité, il faut souligner que le désir de rétablir l'aspect volontaire du choix national a été jumelé d'emblée avec une énorme condition d'ordre philosophico-pragmatique : celle de la création d'une administration ouverte, souple, décentralisée, dépourvue de tout secret générateur de puissance, devant rendre compte de ces décisions aux intéressés, et en plus motivée positivement à l'égard des immigrés. Il n'a été question « rien de moins » que de la création « d'une capacité nouvelle d'organisation de la société française »<sup>5</sup>. L'administration préconisée par la Commission ne serait plus qu'un organe pragmatique et modeste d'un Etat bienveillant, et donc aux antipodes de la tradition

4. Catherine de Wenden, *Citoyenneté, Nationalité et Immigration*, Paris, Ed. Arcantère, 1988.

5. *Etre Français aujourd'hui et demain*, vol. 2, p. 90.

monarchico-révolutionnaire française qui lui conférait un statut de supériorité quasiment hégélien. En bref, la Commission souhaitait préserver la tradition d'acquisition de la nationalité « à la française » mais au prix de démanteler l'administration « à la française », perçue désormais comme un effet pervers et surmontable d'un Etat au-dessus de tout soupçon.

L'Etat-nation français s'est défini traditionnellement comme une symbiose entre culture nationale et valeurs politiques universelles, puisque la culture française était elle-même perçue comme universelle. On devenait français en épousant une culture française. L'Amérique par contre se distinguait par le fait qu'elle n'avait pas une culture aussi cohérente du point de vue littéraire et historique à offrir à ses immigrés qui demeuraient ainsi libres de garder publiquement, et non seulement au sein de leur vie privée, des pans entiers de leur précédente identité. Le fait qu'un personnage partisan à l'origine du *jus sanguinis* comme Pierre Chaunu ait pu se convertir à l'idée qu'il suffit de vouloir la nationalité française pour la mériter *même en fêtant le Ramadan*, en dit long sur les mutations conceptuelles de l'identité française, bien plus prête aujourd'hui, comparé à hier, à traduire les espaces de liberté individuelle en espaces de libertés collectives<sup>6</sup>. La commission n'a cessé de réitérer que l'intégration dans la nation française n'équivalait absolument pas à la perte des valeurs d'origine. La France s'acheminerait-elle vers une identité politique où sa démocratie serait perçue avant tout comme une règle de jeu plutôt que comme une essence historique ?<sup>7</sup>.

Que des associations comme France-Plus prônent aujourd'hui l'inscription sur les listes électorales des jeunes « Beurs » de nationalité française et que beaucoup de jeunes issus de l'immigration perçoivent la valeur de leur vote pour combattre le racisme indique que l'action politique peut être désormais interprétée comme ayant une valeur d'efficacité pour des causes partielles, même si celles-ci ont été jusqu'à présent parfaitement compatibles avec les credos égalitaires de la République. Ce fut aussi le cas aux Etats-Unis pour le mouvement des droits civils des Noirs. On peut se demander si un tel processus de vote « militant » fera son apparition en France surtout

6. Pierre Chaunu, La tradition intégrationniste remonte à Henri IV, *Libération*, 8 janvier 1988. Il est significatif que ce changement conceptuel soit par contre présenté comme une continuité historique..., mais avec une tradition protestante qui n'était pas exactement au cœur de la présentation historique française dans sa version III<sup>e</sup> République.

7. Vol. 2, p. 86-87.

par rapport aux élections municipales de 1989 dans le contexte de la poussée locale du Front national.

Les différentes associations qui ont surgi autour de la proposition de réforme du code de la nationalité ne se dissiperont pas et continueront leur activité ciblée par rapport à un public métissé qui ne se sent pas de « souche » et qui a été touché à vif par les résultats du Front national au premier tour de l'élection présidentielle. Il se peut que des jeunes s'engagent désormais politiquement contre le racisme sans prôner pour autant une identité nationale française claire. L'espace jacobin avec son clivage net entre vie en société et vie dans l'Etat paraît destiné à être remis en cause de manière très profonde.

On peut imaginer d'autres raisons qui pousseront à terme le contexte politique français vers un rapprochement avec la conception américaine de la démocratie. Celles-ci se situeraient en aval du débat actuel sur le code de la nationalité et sur le meilleur moyen d'intégrer le monde issu de l'immigration en France. sos-Racisme, qui prônait d'ailleurs le *jus soli* intégral en se référant spécifiquement au cas américain, paraît avoir déjà saisi certaines des implications pragmatiques de cette deuxième étape à venir. En effet, une fois la question de comment l'on devient français définitivement réglée (ce qui n'est pas encore le cas), une fois que tous les « Beurs » voulant vivre en France seront munis de leur carte d'identité, la question bien plus complexe du racisme au quotidien se posera de manière plus évidente.

Ce ne sera plus une question du racisme envers des « étrangers » (perçu par certains comme inévitable ou tout du moins gérable) mais un problème bien plus grave, celui du racisme envers des *citoyens*. Cette lutte contre le racisme prendra des dimensions de plus en plus « américaines » quand elle se traduira par un désir de percer à tous les échelons de la société et de la vie politique française. Pourra-t-on rester satisfaits d'un modèle historique qui prônait l'ascension sociale lente par la force de l'individu, le plus souvent à travers plusieurs générations (un cycle à la Balzac) dans un monde qui vit de plus en plus intensément pour l'immédiat ? Dans un pays où la question du recrutement des élites est toujours d'actualité à cause de son étroitesse au sein même de la société française (de longue date), quelle perspective pourra-t-on offrir aux derniers arrivés ? Quand y aura-t-il des énarques ou des députés beurs, alors qu'il n'y a toujours pas le moindre représentant d'origine antillaise ?

Le choix d'opter pour une insertion pragmatique et terre à terre avec une intervention ponctuelle sur le terrain d'acteurs sociaux spécifiques (policiers, avocats, assistantes sociales, urbanistes, etc.,

dans le contexte des associations de quartier), choix fait par SOS-Racisme, ne serait-il pas déjà implicitement un choix « américain » ? Ceci paraît être le cas lorsque l'on invoque aujourd'hui le besoin d'encadrer une jeunesse perdue, en formulant de manière encore floue le besoin de *role models* issus du monde « beur » même, pour ces nouveaux Français qui ne peuvent plus être assimilés par les structures traditionnelles d'intégration (Eglise, armée, syndicats), devenues beaucoup trop faibles. Toutes ces incarnations d'activisme politique-social se font au nom des besoins spécifiques d'un groupe donné dans la société française, au moment même où par ailleurs d'autres voix, surtout à l'intérieur du monde scolaire, se font entendre pour prôner des structures *différenciées*, afin d'assurer une véritable égalité à terme. La France serait-elle en train d'entrer doucement dans la logique du pluralisme égalisant qui est un des fondements de la démocratie à l'américaine ? Il est clair que l'esprit jacobin, avec la notion d'un égalitarisme foncier, neutre, voire même aveugle, de l'Etat à l'égard de la société, sortira affaibli d'une telle évolution.

La dernière manifestation de cette américanisation implicite, est sans doute la plus importante : les expressions de la société, les références culturelles par lesquelles on veut faire passer une image moderne et positive d'une France jeune et « branchée ». Ici le rôle quasiment prépondérant de la référence américaine n'est plus à démontrer. Mais encore faut-il comprendre de quelle Amérique il s'agit. Ce n'est plus tellement le cow-boy avec ses vastes espaces qui fait fureur pour vendre tous les produits. C'est une Amérique de convivialité interraciale, le plus souvent urbaine (avec Manhattan en toile de fond) où Blancs, Noirs, Chicanos et Asiatiques partagent le même café, la même musique ou le même travail. Si même une compagnie aussi nationale que les Telecoms illustre sa publicité pour les tarifs téléphoniques transatlantiques par une référence à « l'ami américain » (noir), c'est que le message d'une société pluraliste mélangée, libre et dynamique frappe l'imagination des Français, et qu'ils l'associent spontanément à l'Amérique. De même voit-on apparaître de plus en plus fréquemment une telle publicité pluraliste en France qui joue sur ces thèmes de brassage interethnique, voire même ciblé. Cette logique publicitaire en diapason avec la société est aux antipodes d'une véritable logique étatique jacobine, selon laquelle il ne serait pas du tout nécessaire de montrer des bébés noirs en couches-culottes, dans la mesure où avec la stricte égalité de tous, la couleur des mannequins ne devrait même pas être un problème.

Le modèle pluraliste à l'américaine, chassé par la porte au nom d'une tradition universelle et étatiste française, serait-il en train,



souvent à l'insu des protagonistes eux-mêmes, de rentrer par la fenêtre du vécu quotidien ? Il est temps de confronter cette ambiguïté au moment où se concrétisent pour la première fois au niveau politique les désirs de réforme d'une gauche rocardienne, appelée jadis par ses critiques la « gauche américaine ».

RÉSUMÉ. — *Qu'en est-il aujourd'hui de la distinction fondamentale existant entre le modèle français et le modèle américain d'immigration ? La France serait-elle en train de glisser vers le modèle américain d'une société plus pluraliste dans sa composition ? Derrière les proclamations d'intégration assimilationnistes « à la française » se cacheraient-il des comportements et des désirs de vie plus proches de l'Amérique qui traduiraient en réalité les tensions entre l'Etat et la société ? Une nouvelle lecture de l'histoire de France, un discours plus pluraliste au niveau de la pratique administrative, les images et les références que la société s'offre, l'existence d'une identité « beur » et de nouvelles associations à mi-chemin entre le social et le politique sont autant d'indices d'une importante transformation française.*